

Béré

YARANI N° 316, BERE N° 317, KABAKO N° 318, COTOAGNA N° 319 (Projet)

Lors des études effectuées en 1975 par le CTT, le BDPA et l'ORSTOM qu'un ensemble de 27 forêts a été retenu pour le classement après les travaux de délimitation. Ce classement porterait sur une superficie de 480.000 ha.

Pages suivantes :

Document SODEFOR

indiquant le périmètre des terres auxquelles il était envisagé, en 1993,
de donner le statut de forêts classées

La zone nouvellement délimitée et soumise au régime de forêt classée dans le Domaine Forestier Permanent de l'Etat (zone de savane) désignée sous la dénomination de Forêt classée de Béré, d'une superficie de 4. 415 hectares, forme un polygone irrégulier de 12 sommets numérotés de 1 à 12.

- Le sommet 1 (borne SF 1), au bord de la rivière Béré et défini par ses coordonnées géographiques, est situé à :

6° 02' 43" de longitude Ouest

7° 57' 03" de latitude Nord.

- Les autres sommets allant du numéro 2 au numéro 12 sont définis par :
a/ leur distance par rapport au sommet précédent
b/ leurs azimuts comptés positivement en grades à l'Est du Nord géographique.

- Les latitudes et longitudes sont données en unités sexagésimales (degrés, minutes, secondes) conformément aux indications fournies par les cartes I. G. N.

- Quant aux azimuts, ils sont comptés en grades compte tenu de la graduation des Instruments topographiques employés.

Les sommets de 2 à 12 sont donc ainsi définis :

- Le sommet 2 (borne SF 28) est situé à 8 km au bord de la rivière Béré en amont du sommet 1.

- Le sommet 3 (borne SF 27) est situé à 0 km 450 du sommet 2 suivant un azimut de 177,50 grades.

- Le sommet 4 (borne SF 23) est situé à 4 km 100 du sommet 3 suivant un azimut de 123 grades.

- Le sommet 5 (borne SF 19) est situé à 3 km 300 du sommet 4 suivant un azimut de 155 grades.
- Le sommet 6 (borne SF 16) est situé à 2 km 300 du sommet 5 suivant un azimut de 143 grades.
- Le sommet 7 (borne SF 14) est situé à 1 km 400 du sommet 6 suivant un azimut de 198,50 grades.
- Le sommet 8 (borne SF 11) est situé à 2 km 500 du sommet 7 suivant un azimut de 297 grades.
- Le sommet 9 (borne SF 9) est situé à 1 km 500 du sommet 8 suivant un azimut de 323, 50 grades.
- Le sommet 10 (borne SF 7) est situé à 2 km 100 du sommet 9 suivant un azimut de 282 grades.
- Le sommet 11 (borne SF 5) est situé à 1 km 550 du sommet 10 suivant un azimut de 315 grades.
- Le sommet 12 (borne SF 4) est situé à 0 km 850 du sommet 11 suivant un azimut de 355 grades et à 2 km 850 du sommet 1 suivant un azimut de 171 grades.
- La forêt classée de BERE est donc ainsi définie par :
 - au Nord : les conventionnelles comprises entre les sommets 2 à 4.
 - à l'Est : les conventionnelles comprises entre les sommets 4 à 7.
 - au Sud : les conventionnelles comprises entre les sommets 7 à 11.
 - à l'Ouest : les conventionnelles comprises entre les sommets 11 à 1
et la rivière BERE comprise entre les sommets 1 et 2.